

La répression pour renforcer la protection des espèces menacées d'extinction



Journal Beninois d'investigation, d'analyse et de publicité
Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 177 du Mercredi 23 Septembre 2020

Message SBEE COVID-19



AFFAIRE 4 MILLIARDS À LA DGI

P-3

La CRIET relance les enquêtes

CRIET



Littérature/PROJET POUR UN BENIN DEMOCRATIQUE

Un ouvrage de Richard Ouorou Boni contre le néolibéralisme

P.2

Autonomisation des Personnes Handicapées au Bénin avec des matériels de pâtisserie

La FAPHB aux secours des jeunes handicapées du Couffo

P.2

AG Ordinaire et Extraordinaire de la FBF

Portrait d'une icône du football béninois, Bruno Arthur DIDAVI

P.9

Société / 50 personnalités influentes de l'UEMOA

P.3

Bo Portraits offre un tableau à Sidikou Karimou

APPEL A CONTRIBUTIONS/La gouvernance des armées africaines

P.10

Enjeux de la transparence et pesanteurs de la corruption

LOLO
ANDOCHÉ
PRE-F-A-PORTER

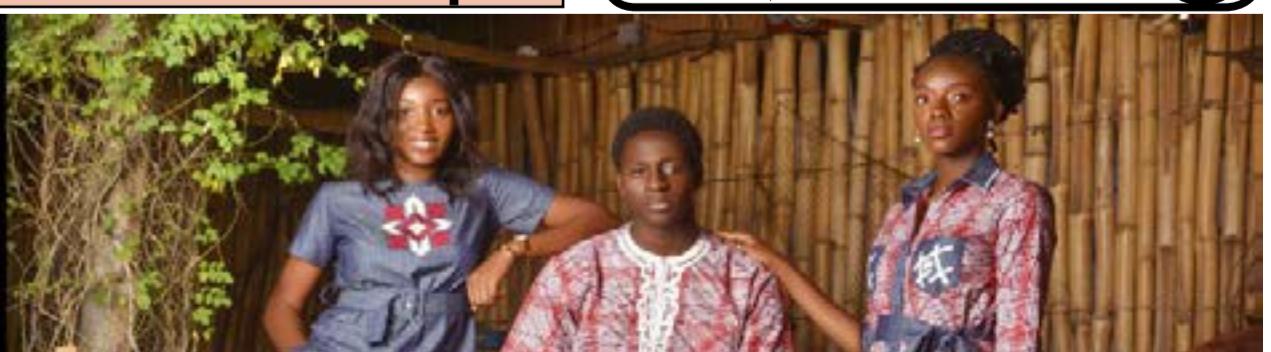
ÉTÉ
2020

Bimmm!
Reprenez goût à la vie !

0229 97 01 04 90

Lolo Andoche

www.loloandoche.com



TENDANCES ACTUELLES

ET POURTANT LIONEL LOUIS ZINSOU A RAISON

Dans un pays où la politique est galvaudée et se fait en silence si non qu'en période électorale ; Dans un pays où prendre la parole en public ou écrire présente un risque de lynchage pourvu qu'on ne partage pas votre avis, même si au demeurant vous dites la vérité ;

Dans un pays où s'opposer à un régime doit prendre l'allure de l'inimitié viscérale ou doit être contre tout ce qui vient du pouvoir ;

Dans un tel pays, les propos de Lionel Louis Zinsou tenus sur la radio RFI le samedi 05 septembre 2020 ne peuvent que créer de tollé. Pourtant, l'ancien premier Ministre a raison. Il a raison parce que la science ne connaît pas les sauts d'humeur et n'a pas d'état d'âme. Entre autres, est ce que le Bénin en espace de quatre ans, depuis 2016, est il devenu le premier producteur du coton dans la sous région ouest africaine ? C'est oui. Dans cette filière, le Bénin a-t-il doublé sa production dans cette période, passant de trois cent cinquante mille tonnes à sept cent mille tonnes ? C'est oui. Est il vrai que le choc mortel prévu face à la fermeture des frontières avec le grand voisin est contenu et que le rendez vous pris avec l'apocalypse n'a pas été tenu ? C'est aussi vrai. Le taux de croissance est il resté en état de stagnation ou a-t-il positivement évolué depuis 2016 pour tutoyer désormais les 7% ? Il a bel et bien évolué. L'évolution du taux de la dette, qui du reste est en deçà des 70% tolérés dans l'espace UEMOA, a-t-elle occasionnée des réalisations tangibles et contribue-t-elle à la construction structurante de l'économie nationale ? Affirmatif. Il ne nous a pas d'ailleurs échappé la déclaration du Président Félix Houphouët Boigny face aux critiques d'alors sur la dette : « les pays africains qui ne s'endetteront pas pour se développer le regretteront ».

Dans ses propos, l'ancien challenger du candidat Patrice Talon au second tour des élections présidentielles de 2016 est dans l'élégance politique et dans l'honnêteté intellectuelle. Il est dans la vérité des chiffres, dans la vérité de l'économie et dans la vérité tout simplement. Tout spécialiste de l'économie sait que l'embellie économique au plan macroéconomique a forcément besoin d'un certain temps pour être dans la microéconomie. Dire le contraire, c'est fait des incantations, son allié. Lionel Louis Zinsou n'a ni triché avec les faits encore moins avec les chiffres. Il est resté collé à la science. Mieux, il a fait preuve d'un esprit citoyen et d'une capacité politique qui devient de plus en plus rare dans notre pays.

Moukaram A.M. BADAROU

Lutte contre la criminalité faunique La répression pour renforcer la protection des espèces menacées d'extinction



Suele la répression est l'outil efficace pour discipliner les réseaux des criminels de la faune. Car, malgré les lois et les conventions, les trafiquants des trophées d'espèces fauniques et leurs mains en brousse tentent de trouver des échappatoires pour mener leur sale besogne. Au regard des garde-fous juridiques, c'est l'application des sanctions qui peut renforcer la sauvegarde des espèces animales menacées. Parlant

des dispositions juridiques au Bénin, il y a la loi 2002-16 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune qui s'ajoute aux conventions (la CITES) que le Bénin a ratifiées pour la sauvegarde des animaux sauvages en danger critique d'extinction. En annexe 1 de cette loi et au rang des mammifères, sont cités entre autres, l'éléphant, le buffle de forêt, le sitatunga, le guépard, le pangolin qui sont des espèces intégralement protégées. Dans la catégorie des oiseaux, on peut citer les vautours, les rapaces nocturnes, l'aigle pêcheur et bien d'autres. Parlant des reptiles, il y a les crocodiles, le caméléon, les tortues marines et la tortue géante terrestre. Nul n'a le droit de détenir, de transporter ou de commercialiser les trophées de ces espèces. Les amendes et les peines privatives de liberté sont prévues

Autonomisation des Personnes Handicapées au Bénin

La Fédération des Associations de Personnes Handicapées du Bénin dote les jeunes handicapées du département du Couffo en matériels de pâtisserie



La Fédération des Associations de Personnes Handicapées du Bénin (FAPHB) est déterminée à jamais pour une autonomisation des Personnes Handicapées. Le Jeudi 17 Août 2020 dernier dans les locaux de la Mairie de Dogbo, une vingtaine de jeunes handicapés dont 12 Jeunes Handicapés, quatre jeunes hommes handicapés, 4 filles mères en présence de leurs parents ont reçu un appui en matériels d'installation pour le métier de pâtisserie. Financé par l'Ambassade de France par le biais de la Maison de la Société Civile (MdSC) avec aussi l'appui financier du Service des Sœurs pour la Promotion Humaine (SSPH/OCPS), le Projet d'Autonomisation des Jeunes Handicapés de DOGBO, contribue à l'amélioration de l'insertion socio-professionnelle et économique

des bénéficiaires à travers la formation de pâtisserie reçue au centre Prodogbo de l'ONG ESI. En l'entame de la séance, une sensibilisation a été faite sur la pandémie du COVID-19. Après la présentation du projet aux invités et les circonstances de la séance, le Chargé de Projet, Boni Romulus BIAOU a invité les jeunes handicapés à une utilisation judicieuse de ces matériels. A en croire le Directeur des Services de la Population de la Mairie de Dogbo, c'est le moment plus que jamais de témoigner sa gratitude à la Fédération des Associations de Personnes Handicapées du Bénin par ses partenaires. L'ex Président de l'Association des Personnes Handicapées de Dogbo et Responsable à l'Information et à la Communication de la FAPHB, Raïssa KONGON après les remerciements aux partenaires et à la fédération d'avoir pensé à son département témoigne sa volonté à œuvrer à une véritable promotion des droits des Personnes Handicapées. Pour le Vice Président de la FAPHB, Monsieur Maurice

SAIZONOU, c'est un grand plaisir d'effectuer le déplacement pour la remise des dons car les personnes handicapées doivent se surpassées et montrer leur engagement et volonté partout elles se trouvent. Rappelons que parmi les matériels reçus on peut citer les fours améliorés avec les gaz rechargés, les kits de fabrication de biscuits, les sacs de farine de blé, les caisses vitrées, les arômes et bien d'autres accessoires de pâtisserie. Les prestations artistiques, des photos de famille ont été les moments forts qui ont marqué la fin de cette belle cérémonie. MCH



Littérature

PROJET POUR UN BENIN DEMOCRATIQUE un ouvrage de Richard Ouorou Boni contre le néolibéralisme

Richard Boni Ouorou

Projet pour un Bénin démocratique

Une option gagnante pour sortir de la pauvreté et de la corruption



Richard Boni Ouorou, Politologue- socio-économiste, sort de ses réflexions, un ouvrage intitulé: projet pour un Benin démocratique qui est désormais disponible chez L'harmattan. Il s'agit d'un ouvrage à peu près complet, qui décoche une flèche contre le néolibéralisme tout en présentant une vision plus sociale de l'économie et de la démocratie comme moteur essentiel du développement. En attendant son lancement officiel sous peu à Paris, à Abidjan puis au Bénin l'ouvrage est disponible en ligne sur le site de l'éditeur.

Extrait de mon ouvrage intitulé projet pour un Bénin démocratique.

Pourquoi la démocratie ? En somme parce que c'est une matrix, une mère de civilisation, un moule à progrès. La démocratie

civilise non seulement en s'opposant à la barbarie, mais aussi en permettant à une grande culture de complexifier de manière équilibrée ses pans moraux, scientifiques, spirituels, esthétiques, techniques et économiques. Dans les pays pauvres, elle est aussi, bien sûr, la voie (la seule) qui permet à la croissance d'avoir un sens et des effets bénéfiques pour la majorité des habitants.

Les Béninois ne sont pas différents des autres peuples : ils aspirent à la 40 Pour reprendre l'expression du philosophe Paul Ricœur.

« vie bonne, avec et pour autrui, dans des 40 institutions justes »



Édité par GEEK BENIN

Directeur Général et de publication
Prudence SEKODO
95 692 885

Conseillers éditoriaux
Léon KOBOUTE
Luc Aimé DANSOU

Directeur de la rédaction
Hervé Prudence HESSOU

Rédacteur en chef
Jesdias LIKPETE

Rédaction
Ambroise AMETOWONA
Kangny Damascène
Desk Sport
Gaël HESSOU
Aubin Monge BANKOLE
Rogerio APLOGAN

Correspondant
Kanon NONDICHAO
(Abomey)
Aristide ABIDJO (Lomé)
Service Commercial
Sidoine YEHOUESSI
(95 814 065)

Affaire 4 Milliards À La DGI

La CRIET relance les enquêtes



À près l'arrestation à Dakar de l'ancien régisseur de la DGI, Carlos Adohouanon puis son extradition à Cotonou, la CRIET fouille un peu plus le dossier de la disparition de 4 milliards à la Direction générale des impôts. Le fugitif Carlos Adohouanon séjourne à la prison de Missérété en fin de semaine dernière. Selon les informations du journal LES VÉRITES, ce mardi 22 septembre 2020, la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET) a écouté cinq (5) cadres

Atelier de formation des membres de la CBDH

Les vérités du Professeur Joseph DJOGBENOU aux participants



Le Président de la Cour constitutionnelle, le Professeur Joseph DJOGBENOU a ouvert ce lundi 21 septembre 2020 à Cotonou, l'atelier de formation des membres de la commission béninoise des droits de l'homme (CBDH) sur l'évaluation des droits de l'homme

en période électorale. C'était en présence de la présidente du conseil d'administration de Social Watch Bénin, Madame Blanche SONON du Président de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme, Mr Clément Capo-Chichi et du Représentant de la Fondation Korad Adenauer, Mr Florian KATNER.

La Fondation Konrad Adenauer et Social Watch Bénin organisent le présent atelier de formation au profit des membres de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH) afin de prévenir les violences électorales et mettre surtout, les droits humains au cœur des processus électoraux.

En ouvrant officiellement les travaux, le Président de la Cour constitutionnelle a d'abord salué cette initiative et a fait savoir au regard du thème de l'atelier que : « Evaluer c'est tenté de connaître, c'est identifié, c'est précisé les droits de la personne humaine au sens collectif et au sens individuel dans le contexte qui n'est pas moins difficile que celui des élections ». Pour le Professeur Joseph DJOGBENOU, il est important que pendant cette période qui s'ouvre, que la Commission Béninoise des Droits de l'Homme s'institue en observateur particulier, spécifique de la jouissance par les citoyens de leur droit.

Service de Presse/Cour constitutionnelle

Préservation de la paix en période électorale Les recommandations de DJOGBENOU aux membres de la CBDH



Mes premiers mots sont des remerciements à l'endroit des associations présentes à cette formation d'avoir anticipé au profit de la commission béninoise des droits de l'homme, au profit de celles et ceux qui assurent, je dirai, la police citoyenne de la vie démocratique en ce qui concerne les droits de la personne. Je note évidemment, en deuxième lieu, que cela s'adresse à la commission béninoise des droits de l'homme, institution nationale des droits de l'homme ayant son fondement

dans la loi, étant donc déléguataire du législateur et, au-delà, du peuple pour assurer cette veille à la fois de la promotion et de la protection des droits de la personne. Il est important, pendant cette période qui s'ouvre, que la commission béninoise des droits de l'homme s'institue en observateur particulier, spécifique de la jouissance par les citoyens de leurs droits individuels et droits collectifs. C'est donc un deuxième élément de satisfaction en même temps d'encouragement, parce que, qui recueille, qui reçoit a pour mission de délivrer. Et le veux, à l'occasion de cet atelier, que ce qui sera donné, ce qui sera reçu, sera transmis. Je veux espérer qu'à l'occasion de cet atelier, ce qui sera retenu sera pour le meilleur, avec rigueur, partagé et contribuera, en tout cas, en ce qui concerne la commission des droits de l'homme, au renforcement de sa capacité dans la période qui s'ouvre.

Troisième et dernier élément de satisfaction, c'est au fond, le processus électoral que, par la meilleure manière que vous enclenchez, vous aller chercher la lumière qui éclaire, parce que nous entrons dans un cheminement auquel nous sommes habitués, certes, et au bout duquel, comme nous en avons déjà l'habitude, nous devons espérer à la fin qu'il n'y aura que la paix. Donc, ce processus que vous enclenchez de la meilleure des manières, nous appelons les uns et les autres à vous suivre. La cour constitutionnelle contribuera, en ce qui la concerne, à ce que l'acte majeur que vous avez posé dans le sens de la compréhension, de l'appréhension des droits de la personne en période électorale puisse faire l'objet de l'appropriation la plus pertinente par l'ensemble de nos concitoyens. Transcription : Service de Presse/Cour Constitutionnelle

Société / 50 personnalités influentes de l'UEMOA Bo Portraits offre un tableau à Sidikou Karimou



Confidentiel Afrique, un journal numérique pan-africain indépendant, a rendu public la liste des 50 personnalités influentes de l'espace UEMOA (Union économique monétaire ouest-africaine). Plusieurs béninois ont été distingués, dont Sidikou Karimou (comme Malick Séibou Gomina, Mylène Flicka, Fabrice Sawègnon) dans le domaine de l'Initiative-Art. Après cette reconnaissance régionale, un jeune talentueux portraitiste béninois Boris Gnanhou, a offert en cadeau au PDG de l'agence Le Caméléon (de la 1ère agence média indépendante) et

du label de production Blue Diamond), un tableau portrait de sa personne. Après sa nomination parmi les 50 personnalités les plus influentes de l'UEMOA, Sidikou Karimou a eu droit à un joli cadeau. Jeune étudiant inscrit en Master à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) et portraitiste par passion, Boris Gnanhou a réalisé un beau portrait de l'un de ceux qu'il considère comme ses modèles de réussite. Très charmé par le travail dans la discréption du PDG de Blue Diamond, ce futur administrateur des finances et du trésor, lui a donc offert un présent. Un geste très apprécié par le président de Dynamo de Parakou qui n'a d'ailleurs pas manqué de prodiguer quelques conseils au jeune Boris.

Sidikou Karimou, une élite et un faiseur d'élites Sidikou Karimou n'est pas à sa première distinction. Influé dans le milieu du showbiz béninois et africain, il permet à des jeunes talentueux de se révéler au

monde entier à travers la production de leurs albums. On pourra citer Fanicko, Queen Fumi, Mansor, Nabila, et désormais Zeynab. En 2019, il a été élu Meilleur Producteur en 2019 Showbiz Awards. Avec un carnet d'adresses bien fourni, il fait de son mieux pour mettre créer les bonnes conditions aux talents de la musique béninoise de s'exprimer. En juillet dernier, le manitou Sidikou Karimou a été lauréat au Trophée de la Nuit des Oscars Atchoukouma 2020. Sidikou Karimou est un engagé pour la promotion des talents artistiques béninois. En dehors de son savoir-faire en communication et en showbiz, il adore le sport et en est aussi un pratiquant à ses heures perdues. Il a décidé depuis quelques mois, d'assurer la présidence du club de première division, Dynamo de Parakou. Une manière pour lui d'apporter sa contribution à l'essor du football béninois. Avec des qualités humaines intéressantes, Sidikou Karimou est une figure de proue pour la jeunesse béninoise très appréciée.

Editorial

L'école de la pipe, de la drogue et des partouzes

Les Béninois ont été très choqués cette semaine avec les vidéos des élèves de certains collèges de Cotonou. Des vidéos obscènes réalisées dans les enceintes des collèges avec les apprenants en uniforme. Jeux sensuels et sexuels, drogue, cigarette : tout y apparaît. La démission des parents : l'une des premières causes de la dépravation des adolescents et jeunes. Les parents ne jouent plus leurs rôles d'éducateurs comme il faut parce que très occupés parfois pour chercher de quoi nourrir ces derniers. Les réseaux sociaux dévoilent aujourd'hui le vrai visage du monde. Le tableau est tellement sombre que l'on se demande parfois si la fin du monde n'est pas proche. Les viols, les agressions, la dépravation, la prostitution, la drogue, les sextape semblent être aujourd'hui le quotidien de la grande partie des jeunes et adolescents. Il y a quelques années beaucoup savaient qu'il existait chez certains adolescents et jeunes des comportements immoraux mais n'avaient pas l'occasion de le vivre. Aujourd'hui on le vit en direct via les réseaux sociaux, la plaie est plus profonde qu'elle ne paraît. La démission des parents, l'accès aux réseaux sociaux, les telenovelas, le laxisme des parents, les mauvaises fréquentations la pauvreté.... Les ministres en charge de l'éducation ont pris leurs responsabilités, les collèges concernés ont tenu des conseils de discipline et ont infligé des sanctions mais tout cela n'effacera pas la honte des parents de ces élèves qui apparaissent dans les vidéos. C'est le début de la descente aux enfers de ces élèves. Après les punitions il faudrait penser à les faire suivre par les spécialistes pour leur éviter de sombrer. HPH

LE GEAI BLEU

La chronique de Kangny-Hessou Jean Damascène



Un petit pavé lancé dans la marre politique : un bruit soudain et l'attention de focalise sur la Directrice de l'Administration de l'Union Progressiste qui déclarait non sans humour que: «« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe ». Susciter une candidature, c'est bien contraindre. Le contexte du texte c'est bien le paysage des mouvements et autres initiatives éparses qui supplient les potentiels candidats. La réforme du système partisan voudrait que les partis politiques soient au cœur de l'activité politique. La présidentielle est un évènement éminemment politique.

«« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe »»

Pour le cas béninois, elle n'admet pas que l'opposée est l'agitation. La présentation du candidat est un processus en amont. C'est une discussion patiente et ordonnée. Le processus est méthodique. Son achèvement est sanctionné par un congrès ou un conseil. Ce sont les implicites des propos tenus par Madame Christelle HOUNDOUGBO vus sous le prisme de notre époque.

Gaffarou RADJI, psychologue de la vie sociale et professionnelle, thérapeute de couple et de famille, ingénieur en population santé et développement

« ...il n'y a pas que les femmes qui sont victimes de violences conjugales... »

De plus en plus de femmes meurent des suites de violences domestiques. Violences domestiques : qu'est-ce que c'est ? , que faut-il faire face à ça ? Gaffarou RADJI, psychologue de la vie sociale et professionnelle, thérapeute de couple et de famille, ingénieur en population santé et développement nous donne quelques clarifications et conseils

Nous avons noté ces dernières années plusieurs cas de violences domestiques ayant conduit à la mort des victimes(femmes).



1-Qu'est ce que la violence domestique

La violence domestique peut être définie comme: «tous les actes de violence physique, sexuelle, physiologique ou économique, qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre des anciens ou actuels conjoints ou partenaires, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime. Cette définition est celle retenue par la convention du Conseil de l'Europe (Convention d'Istanbul). Dans ce sens, on en dénombre une kyrielle de cas dont les plus importants sont:

- violences physiques: être bousculé, frappé, giflé, poussé, mordu, brûlé...
- violences verbales: cris, injures, insultes, menaces...
- violences

psychologiques: être humilié, insulté, ignoré, dévalorisé, intimidé, contrôlé....

- violences sexuelles: agression sexuelle, viol, harcèlement sexuel.
- violences économiques: contrôle des dépenses, des moyens de paiement.

2-Un homme violent l'est-il naturellement ou ce sont les circonstances qui le poussent à user de violence jusqu'à tuer sa partenaire ?

A priori non. Et comme le disait Socrate: « nul n'est méchant volontairement » on suppose donc que certaines conditions ou circonstances peuvent être à l'origine de l'acte.

Je voudrais aussi rappeler qu'il n'y a pas que les femmes qui sont victimes de violences conjugales. Des hommes l'ont aussi vécu. Dans une étude réalisée en 2016, Michel Mehinto a relaté que les hommes sont au quotidien victimes de violences de la part de leurs conjointes et personnes n'en parle. Eux-mêmes pour des considérations d'ordre sociologique, préfèrent garder le silence.

Vous comprenez donc qu'il s'agit d'un sujet important, devenu une question de santé publique car les conséquences qu'il engendre sont nombreux.

3- Recevez vous souvent en consultation des femmes victimes de violence ?

Évidemment. Je pourrai dire que ce sont les cas que nous recevons le plus. Très peu d'hommes et les quelques rares qui viennent maquillent bien la situation. On dirait que les cas de violences faites aux femmes sont devenus la norme car il ne se passe de semaines où nous n'en recevons.

4-Quelles sont selon vous les facteurs qui poussent les femmes victimes de violence à demeurer dans ce foyer où elles sont mal traitées ?

-Regard de la société

- Éviter de mettre la honte sur sa famille

- manque de moyens pour s'occuper d'elle-même et des enfants

Les trois cas que vous avez cité. Nous sommes dans une société où une femme en âge d'aller en mariage et qui est encore célibataire, subit des stigmatisations.

Même ses parents s'affolent et n'hésitent pas à lui présenter des prétendants. Généralement une femme célibataire est une femme maudite ou de moeurs légères. Occasionnellement, elle est exposée à certains actes de harcèlement aussi. Notre société ne tolère pas assez souvent le divorce. C'est évident qu'aucun couple ne souhaite rompre les liens. On redoute le jugement de son entourage et on se plaint dans la situation. D'autres femmes craignent pour leurs enfants. Ne se sentant pas en mesure de lutter pour la garde de leurs enfants, elles font le compromis mortel. Les questions de moyens aussi y sont pour beaucoup des motifs qui leur font traîner le pas jusqu'à l'irréparable.

5 - vos conseils pour les femmes qui subissent les violences. Vos conseils pour les personnes proches des femmes victimes de violences domestiques

Vous pouvez éviter d'être battues ou violentées. Ça commence toujours pas un acte anodin mais significatif. Soyez attentives aux gestes de votre partenaire. N'hésitez pas à tendre la main aux

proches et aux forces de l'ordre quand vous sentez que vous ne pouvez plus supporter les excès de votre partenaire. On peut faire des sacrifices en couple mais pas au prix de sa vie. Les centres d'assistance sociaux sont un peu partout dans le pays. Faites recours à leur service si vous pensez que les psychologues ne sont pas trop accessible.

Aux proches, soyez attentifs aux cris de détresses de vos enfants victimes des actes de violences domestiques. Une oreille pour les écouter. Un doigt pour les orienter et un acte pour prévenir le pire.

Merci bien Monsieur Gaffarou RADJI

Entrevue réalisée par Karimath Foumilayo LAWANI, Présidente de l'ONG Eduquons Autrement



Education

Préparez vos enfants à une bonne rentrée scolaire



L'année scolaire 2019 – 2020 a été une année spéciale du fait du corona virus. Certains apprenants ont eu leurs vacances avant d'autres mais la rentrée scolaire prochaine est prévue pour fin septembre pour tous les apprenants de la maternelle, du primaire et du secondaire.

La préparation de la rentrée est souvent stressante et pour les parents qui doivent faire de leur mieux pour offrir aux enfants l'essentiel pour commencer l'école, et pour les apprenants qui doivent retourner en classe. D'aucuns pensent que la préparation de la rentrée se limite à l'achat des fournitures, payer la scolarité et autres mais ils oublient qu'il faut préparer aussi l'enfant psychologiquement. Reprendre le chemin de l'école après avoir passé des semaines de vacances à vivre à son propre rythme et sans contrainte n'est pas toujours facile surtout pour les tout petits. Pour la préparation physique de la rentrée c'est-à-dire

l'achat du matériel scolaire, de sacs, chaussures et autres, il est important d'impliquer les apprenants. Les parents peuvent les laisser choisir leurs sacs et chaussures par exemple, ils peuvent également amener les concernés lors des achats du matériel scolaire. Tout cela participe d'une bonne rentrée et diminue le stress chez les apprenants. A quelques jours de la rentrée, il faut commencer à faire dormir tôt les enfants et les réveiller très tôt aussi pour les habituer aux horaires de l'école. Les enfants de la maternelle doivent dormir 11 (onze) heures en moyenne par nuit. Ceux du primaire doivent dormir 9 -10 (neuf à dix) heures en moyenne par nuit par exemple se coucher à 20-21 heures et se réveiller à 6 heures du matin. Les adolescents quant à eux doivent dormir 8 (huit) heures en moyenne par nuit. Faire en sorte que les heures de sommeil des enfants soient respectées participe de leur bien-être et leur évite les réveils compliqués les matins, les somnolences et même les défauts de concentration en classe. Pour les enfants qui commenceront l'école pour la première

fois, il est important pour les parents de leur expliquer avec des mots que l'enfant peut comprendre le bien fondé de l'école. Mettre l'accent sur les nouveaux amis qu'il se fera, les jeux auxquels il aura droit, toutes les bonnes choses qu'il va apprendre et si possible l'amener dans son école pour le familiariser avec le milieu avant le jour de la rentrée. Le jour de la rentrée il faudra essayer de rassurer l'enfant et l'amener à son école pour limiter un tant soit peu son angoisse. Pour les enfants qui allaient déjà à l'école, la tâche est moins difficile. Il faudra leur rappeler que la rentrée est l'occasion des retrouvailles. Retrouver les amis, apprendre de nouvelles choses, s'amuser. Il n'est pas facile de se défaire des habitudes prises pendant les vacances, mais les parents doivent faire preuve de patience et aussi d'imagination pour aider leurs enfants à bien passer le cap de la rentrée. Ils doivent échanger avec les enfants à la veille de la rentrée ; parler de leurs attentes, expliquer que la part des parents qui est de fournir l'essentiel pour la rentrée est remplie et que les enfants doivent remplir leur part du

contrat en travaillant comme il faut. Faire des promesses aussi pour les motiver à bien travailler n'est pas mauvais. La rentrée chez les adolescents n'est pas très compliquée, ils sont grands et ont déjà effectué plusieurs rentrées scolaires. L'adolescence étant la période de transition entre l'enfance et la vie adulte et surtout considérée comme une période difficile, les parents doivent être très attentifs. On note à l'adolescence certaines transformations physiques chez les filles comme chez les garçons. Leurs différentes transformations les amènent parfois à vouloir être plus autonomes et plus indépendants. Ils ont tendance à vouloir rejeter l'autorité des parents. La crise d'adolescence doit être gérée de façon consciente par les parents pour éviter toutes sortes de dérapage. Il faudra prioriser le dialogue. Parler à l'adolescent avant sa rentrée est primordiale, exprimer les attentes, lui parler des risques ou dérapages tels que les mauvaises fréquentations, l'alcool, la cigarette, la chicha, les grossesses et les maladies sexuellement transmissibles. Expliquer à l'adolescent combien il est important pour lui de

prendre ses études au sérieux. Pour les candidats aux divers examens la rentrée est souvent stressante. Il s'agira pour les parents de les mettre en confiance. Les amener à se faire confiance et à croire en leurs capacités à passer l'année scolaire sans problème et à réussir à leurs examens. Le doute est l'ennemi du candidat, et le parent a l'obligation de suivre son enfant candidat pas à pas au cours de l'année scolaire pour éviter qu'il accumule les failles. Les parents doivent gérer leur stress pour ne pas que cela empiète sur la rentrée de leurs enfants. Faites en sorte que le premier jour de l'école se passe bien pour vos enfants.

BONNE RENTREE A TOUS

Karimath Foumilayo LAWANI

Présidente de l'ONG Eduquons

Autrement

Personne ressource : Docteur ANAGONOU LARY

Lucrèce : Pédopsychiatre

Page facebook : Programme Eduquons

Autrement



Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Les instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, priment toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexactes publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que ce soit. Il ne cède à aucune pression et n'accepte de

directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct" ou d'un " direct", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession de journaliste.

Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, œuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

SECTEUR JUSTICE REFORMES ET ACTIONS DU GOUVERNEMENT



Consolider la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance en renforçant la couverture judiciaire, c'est une priorité du gouvernement du Président Patrice Talon. Pour y arriver, le Chef de l'Etat a initié un certain nombre de réformes. Le Ministère de la justice a essentiellement pour mission d'assurer le bon fonctionnement du service public de la justice dans le respect du principe de la séparation des pouvoirs, de promouvoir les droits de l'Homme et ceux de l'enfant, de promouvoir la bonne gouvernance et d'assurer une dynamique de renforcement des relations avec les Institutions. Telle est la mission du Ministère de la justice. Lorsque cette mission a été établie, et qu'il était question d'élaborer le Programme d'actions du gouvernement (PAG), il fallait faire l'état des lieux ; une équipe a travaillé et a fait l'état des lieux sans concession avec rigueur. A cette époque-là, c'était la paralysie quasi-permanente des juridictions due aux grèves intempestives et répétitives à la limite du chantage syndical. D'un autre côté, il y avait la corruption qui s'était quasiment généralisée au niveau des magistrats. Au niveau des greffes, il y avait une sorte d'affairisme qui était développée avec un racket des justiciables. Vous avez également de l'autre côté, une extrême lenteur dans l'examen des dossiers et la délivrance des actes. C'est peut-être l'une des caractéristiques ou des griefs qui sont faits depuis toujours à la justice. Il y avait également un sous-effectif au niveau du personnel judiciaire, en particulier les magistrats (défauts de quantité, de bureaux), vétusté des locaux et des installations et surtout une gestion calamiteuse des contentieux de l'Etat qui se soldaient le plus souvent par des condamnations, à la limite, scandaleuses puis maintenant une forme d'instrumentalisation de la justice dans un certain nombre de dossiers.

Au cours de l'année 2019, le secteur de la Justice a été marqué par plusieurs actions fortes qui concourent toutes au renforcement de l'accès aux services judiciaires, à l'amélioration des conditions de détention et la modernisation du cadre législatif, normatif et institutionnel.

I- GRANDES ACTIONS

Les actions entreprises par le ministère ont permis de réaliser les activités ci-dessous en lien avec le PAG :

- 1- Mise en œuvre de la carte judiciaire et Amélioration de l'accès aux services judiciaires*
- Renforcement des capacités des magistrats, officiers de justice et greffiers sur la traite des êtres humains et sur les pratiques de corruption ;
- Sessions de sensibilisation du personnel judiciaire (magistrats /greffiers et cadre de l'administration central et structures sous tutelle) sur la loi portant lutte contre la corruption en République du Bénin ;

Signature de contrat et remise de chèques aux Organisations de la Société Civile (OSC) dans le cadre de la mise œuvre de micro-projets en vue d'améliorer l'accès de la population à la justice ainsi que les conditions de détention au niveau des établissements pénitentiaires ;

Elaboration et Validation de l'avant-projet de loi portant opérationnalisation de l'aide juridictionnelle au Bénin ;

Organisation des audiences criminelles au niveau des juridictions de première instance ; Dans ce registre, les activités se rapportent à :

- Assistance judiciaire aux détenus par la constitution d'un avocat ;
- Poursuite de la formation des magistrats, officiers de justice et greffiers sur le contentieux administratif ainsi que leur renforcement en équipements (mallettes juridiques, matériels informatiques, mobilier et matériels de bureau etc...),

Poursuite de la sensibilisation des élus locaux et des populations sur la fonctionnalité des chambres administratives ;

Recrutement et mise en formation de 12 auditeurs de justice sur 80 espérés ;

Réhabilitation, pavage, assainissement et sécurisation des Tribunaux de Première Instance ;

Acquisition d'équipements, mobilier de bureaux et matériels informatiques et installation de la connexion internet au profit des juridictions.

2- Amélioration des conditions de détention et la réinsertion socio-professionnelle des détenus,

Ce volet a connu des progrès grâce à l'intervention de l'Agence Pénitentiaire du Bénin qui a permis :

l'acquisition des produits pharmaceutiques au profit des établissements pénitentiaires ;

la prise en charge responsable de l'alimentation des détenus ;

la réception provisoire des travaux de construction des clôtures des maisons d'arrêt de Lokossa et de Natitingou ;

la réception provisoire des travaux d'extension des bâtiments de la prison civile d'Akpro-Misséréto.

Des actions sont en cours sous ce chapitre et se déclinent ainsi qu'il suit :

Travaux de construction d'un château d'eau, d'un dortoir et des ateliers de formation à la maison d'arrêt de Lokossa ;

Travaux d'extension et de réfection des prisons civiles et maisons d'arrêt du Bénin ;

Relecture des textes de l'administration pénitentiaire ;

Installation du système informatisé de gestion des établissements pénitentiaires ;

Elaboration du manuel d'audit interne de l'Agence Pénitentiaire du Bénin (APB) et du code d'éthique et de déontologie des établissements pénitentiaires ;

Formation des détenus aux activités socio-professionnelles et génératrices de revenus.

3- Modernisation du cadre législatif, normatif et institutionnel,* il faut noter :

Vote et promulgation de la loi n°2019-11 du 25 février 2019 portant renforcement juridique et judiciaire de la gouvernance publique ;

Vote et promulgation de la loi n°2018-20 du 23 avril 2019 portant code pastoral en République du Bénin ;

Organisation de deux (02) sessions de la Commission Nationale de Législation et de Codification (CNLC). Elles ont permis l'Etude des avants projets de lois relatives au projet de loi portant condition de création, mission, organisation et fonctionnement des organisations interprofessionnelles agricoles et projet de loi portant protection et règles du commerce international des espèces de jaune et de flore sauvage menacées d'extinction en République du Bénin.

4- Protection des droits humains et de l'enfant,

On retiendra les activités ci-après :

l'élaboration et la validation de l'avant-projet du rapport initial combiné sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (2002-2018) ;

la formation des Educateurs des CSEA et des assistants sociaux sur la prise en charge des mineurs en conflit avec la loi et en danger moral ;

la validation de l'étude de faisabilité du projet prioritaire n°8 du PAG relatif à la protection des mineurs.

5- Pour la promotion des dynamiques sociales,

Le MJL a œuvré à la mise en place d'une base de recensement des OSC au niveau géographique et thématique accessible aussi aux OSC béninoises et actualisable périodiquement ;

II- REFORMES

Les réformes engagées au cours de la période se résument comme suit :

1. L'Ecole de Formation des Professions Judiciaires (EFPJ) à l'étape embryonnaire en 2018 a pleinement pris corps courant 2019 avec l'installation des membres de son conseil d'administration et son installation provisoire dans les locaux du Centre de Documentation et d'Informations Juridiques (CDIJ)*. L'administration installée et le personnel mis à disposition consacrent le caractère fonctionnel de l'établissement qui forme actuellement la promotion de cent (100) nouveaux officiers de justice ;

2. la création du Centre National du Casier Judiciaire et la nomination de son responsable.

3. Actions menées permettant d'affirmer aujourd'hui que la justice se porte mieux

La justice se porte mieux parce que la continuité du service public de la justice est assurée avec un meilleur encadrement du droit de grève. Le service public de la justice ne peut être interrompu, aujourd'hui, parce qu'il y a des réclamations d'ordre catégoriel ou professionnel. Aujourd'hui, le système judiciaire tourne pratiquement 24h/24, 365 jours sur 365.

Sur la base du bilan établi, la justice est mise au travail. Le Gouvernement s'est accordé sur un certain nombre de points avec les syndicats. Leurs revendications sont satisfaites et puis ils sont au travail.

Au niveau des réformes, les cours d'assises sont supprimées en instituant les Chambres criminelles dans toutes les juridictions de première instance. C'est pour juger les infractions les plus graves que nous appelons crimes au sein de ces juridictions qui n'obligent pas forcément à éloigner le justiciable de la localité où l'infraction a été commise.

Aujourd'hui, les infractions seront jugées dans un délai court, une période voisine de la commission de l'infraction dans le lieu où elle a été commise et puis par la juridiction localement établie. C'est une performance.

Cette institution des Chambres criminelles au niveau des Tribunaux de première instance a permis également l'instauration du double degré de juridiction en matière criminelle.

Des Tribunaux de commerce sont créés dans les villes à statut particulier à savoir Cotonou, Porto-Novo et Parakou.

Le Tribunal de commerce de Cotonou a été déjà installé et est en activité. Il est pour nous, aujourd'hui, une juridiction pilote d'accessibilité des justiciables et de dématérialisation.

Le Tribunal de commerce est une juridiction spéciale dédiée au monde des affaires et qui est caractérisée par la souplesse, la sérénité de ses décisions, manifestée par une meilleure accessibilité. Le Tribunal de commerce de Cotonou est une juridiction pilote en termes d'accessibilité, de dématérialisation. Elle a, au-dessus d'elle, la Cour d'Appel de Porto-Novo et, grâce au concours de la Banque Mondiale, nous avons pu mettre en place l'infrastructure qui va accueillir bientôt son premier personnel. Il s'agit d'assurer pour le monde des affaires un ensemble et, à la faveur du vote de la dernière loi sur la modernisation du secteur de la justice.

Les Chambres administratives des Tribunaux et des Cours sont rendues opérationnelles pour permettre la gestion au niveau local des contentieux entre l'administration et les administrés.

La dématérialisation des procédures à cette juridiction qui a, comme les Tribunaux de première instance, une Chambre des petites et moyennes créances. Quand la décision est rendue, elle est privée du double degré de juridiction et enfin, elle est dispensée du droit d'enregistrement. Cela permet d'avoir la décision rapidement et de pouvoir l'exécuter.

Climat des affaires : Améliorer l'accessibilité et également fluidifier, par le concours qu'il apporte au monde des affaires, les relations entre les commerçants.

Amélioration des performances du Doing Business : Le Doing Business est un programme qui accompagne les Etats dans les réformes et pour accroître les performances économiques. Nous avons eu de très bonnes notes. Les indicateurs, tels qu'ils nous ont été fixés par le Doing Business, ont été très bien accomplis et ça nous permet de dire aujourd'hui à la fois que notre système judiciaire et les réformes structurelles au niveau du Ministère de l'économie et des finances ont permis de fixer notre pays comme un Etat moderne.

4. Répertoire électronique des sûretés mobilières

C'est la toute dernière innovation qui a été mise en service. Avec le Ministre des finances et le concours de nos partenaires techniques et financiers, le Ministère de la Justice a mis en place un registre pour l'inscription des sûretés mobilières.

Il s'agit d'un registre électronique de telle sorte que le créancier n'a pas besoin de se rendre au Tribunal pour inscrire sa garantie sur les biens apportés par son débiteur. Il peut le faire désormais chez lui en introduisant une requête. Les formalités se font en ligne ainsi que les paiements : l'inscription, les modifications éventuelles ainsi que la radiation de la garantie pour permettre d'avoir un gain de temps et puis, c'est un système entièrement sécurisé et qui permet de fournir toutes les informations de même que tous les services dans ce domaine. C'est une petite révolution effectuée et qui augure de tout ce que le gouvernement a envisagé de faire en ce qui concerne la dématérialisation.

5. La CRIET

La CRIET fait partie des innovations des 04 ans d'actions de Patrice Talon dans le domaine de la justice.

La CRIET est un instrument destiné à régler la question de l'impunité qui, pendant longtemps, était considérée comme un serpent de mer mais également une citadelle imprenable. Le Bénin a adhéré à une convention internationale sous l'égide des Nations-Unies qu'on appelle la Convention de Mérida par laquelle les Etats se sont engagés à éradiquer la corruption en tant que fléau, en tant que facteur de sous-développement, en tant que facteur de déstabilisation des économies. Tout le monde connaît les ravages de la corruption. Nous avons adhéré à cette convention et nous avons légiféré par la loi 2011 sur la corruption et les infractions connexes mais il manquait la volonté politique et l'organe chargé de mettre en œuvre cette volonté politique de lutter contre la corruption et surtout l'impunité. La CRIET a été créée dans ce but pour vaincre notre peur d'engager la lutte contre la corruption. Il vous souviendra que le Président Talon, alors candidat, avait déjà dit, dans son projet de société et même le jour de son investiture, qu'il fera de la lutte contre la corruption son quotidien. Cela n'émousse pas l'ardeur de tous ceux qui luttent contre ce fléau. C'était le moment de le faire et c'est la mission qui est confiée à la CRIET et qui l'accomplice bien avec des résultats élogieux.

Ceux qui animent la CRIET ont été choisis en raison de leur antécédent professionnel. Une juridiction spéciale est attendue et c'est la Chancellerie qui gère la carrière des magistrats. Ils ne sont pas les seuls magistrats compétents et intègres. Ceux qui sont choisis sont estimés à même de faire tourner cette juridiction sachant que ceux qui sont là-bas n'ont pas vocation à s'éterniser. Il y aura la relève mais pour l'instant, les moyens sont donnés à cette juridiction de faire cette lutte, à la fois donc, contre l'impunité, la corruption, le trafic de drogue, le terrorisme et la cybercriminalité.

Aujourd'hui, tout le monde prend la CRIET au sérieux parce que les infractions défréées à sa connaissance sont graves, en dehors

SECTEUR JUSTICE REFORMES ET ACTIONS DU GOUVERNEMENT

des infractions liées au meurtre et aux crimes de sang. Et la CRIET fait un bon boulot. Sur le terrain aujourd’hui, on a un net recul en matière de cybercriminalité. Il y a plus d’égard et de respect pour les deniers publics parce que la CRIET est chargée de la répression des détournements de deniers publics. Sur le terrain de la corruption, et lors des discussions en cas de dérapages, des rappels à l’ordre sont faits par l’invocation de la CRIET.

- La CRIET n’a pas été conçue pour être un instrument politique. C’est une critique malveillante qui se fait souvent par preuve de mauvaise foi. Les premières personnes à être épinglees par la CRIET étaient dans l’entourage du président de la République et sans état d’âme. Pour combattre la corruption, ces infractions qui sont les plus graves dans le domaine économique ou le terrorisme, il faut de la détermination et appliquer la loi avec sa rigueur. Les peines n’ont pas été prévues par le régime de la rupture. Toutes ces peines étaient déjà contenues dans la loi de 2011. Monsieur Talon n’est arrivé au pouvoir qu’en 2016. Ce sont des textes qui existaient et qui sont simplement appliqués.

- Un bilan a été fait au terme de la première année de la CRIET et il a été jugé nécessaire de la renforcer. Et son renforcement est passé par un double degré de juridiction. Et puis, l’effectif a été renforcé. Le Ministère de la Justice a aussi fait voter une loi sur la gouvernance publique, la loi portant renforcement juridique et judiciaire de la gouvernance publique qui a permis de clarifier la notion d’infraction économique et d’asseoir la responsabilité des agents publics qui occasionnent, pour la plupart du temps, des procès donnant lieu aux condamnations scandaleuses.

- Nul n’est au-dessus de la loi, et les citoyens ont l’obligation, toutes les fois qu’ils sont convoqués à la justice, de se présenter. Personne n’a le droit de se soustraire pour quelque motif que ce soit. Lorsque les procédures sont engagées, peu importe la personnalité, la personne convoquée doit se rendre à la justice.

- La CRIET ne fouille pas le passé des gens. La loi de 2011 avait déjà inscrit l’imprécisibilité des crimes et délits publics. Quand des audits sont faits et débouchent sur des malversations, à la charge des agents publics, il faut souhaiter que le châtiment vienne et les atteigne aussi bien dans leur liberté que dans leur bourse. Ceux qui se soustraient, c’est pour un temps parce qu’ils ne vont pas passer leur temps à cavaler.

- C’est dit dans la loi que la CRIET a le devoir de renvoyer devant les juridictions compétentes, les infractions qui ne relèvent pas de son champ d’application. Ce n’est pas toutes les infractions qui vont aller à la CRIET parce que cela relève du crime économique. La compétence de la CRIET, il faut le rappeler, est nationale. Elle a un domaine particulier et ce sont les crimes économiques, le terrorisme ainsi que le trafic de drogue.

- Enfants qui se mettent en conflit avec la loi, ce qui est prévu : Il a été instauré, avec l’Unicef, le Tribunal amis des enfants qui s’occupe des enfants mais également les moyens sont donnés aux centres dédiés à la sauvegarde des enfants et des adolescents. Il y a en cours des rénovations et des reconstructions dans ces centres pour mieux récupérer la gestion de ces enfants en conflit avec la loi. C’est un acte majeur au niveau des réformes mises en œuvre au niveau du Ministère de la justice.

- Pour dynamiser la mission des juridictions, il a été créé une Ecole de Formation des Professions Judiciaires (EFPJ) qui a pour mission de former les personnels judiciaires à savoir les magistrats, les greffiers et des officiers de justice. Également, le Ministère de la Justice a étendu la compétence à la faveur de la loi sur la modernisation à toutes les autres professions qui relèvent des auxiliaires de justice. Leurs formations initiales sont prises en compte par cette

Ecole que, initialement, le Ministère a dédié à la formation des personnels judiciaires. C’est une Ecole créée en 2018, qui a aussitôt commencé ses activités et qui est en cours d’installation sur un site propre à lui situé à Calavi. Cette Ecole a formé 100 greffiers et 12 officiers de justice qui sont déjà dans les juridictions. Un recrutement a été également envisagé. Un recrutement lancé en 2019 s’est soldé par une moisson relativement maigre ; ce qui traduit le niveau d’exigence et de compétences. La vocation doit être sous-tendue par un minimum de compétences car, un magistrat incompté est un danger pour la justice, un danger pour les justiciables. Le ministère désire former des magistrats de type nouveau qui soient à la fois compétents et intègres. Et ces paramètres entrent en ligne de compte déjà au niveau du recrutement. La moyenne est mise à 12 pour recruter les meilleurs qui ont la vocation d’aller servir. Ensuite, leur formation est assurée en même temps que la formation continue de leurs aînés et pour eux-mêmes plus tard.

- Ratio magistrat-population : On a grosso modo 273 magistrats sur l’ensemble du territoire national. C’est nettement en deçà des standards internationaux mais le Ministère travaille à corriger cela. Il est hors de question de former des magistrats au rabais. Il est hors de question de prendre ceux qui n’ont pas un minimum de prérequis pour exercer cette fonction parce que cette fonction est hautement intellectuelle. Les magistrats ont entre leurs mains la vie, la liberté et la fortune des citoyens. Il n’est pas question que ceux qui vont exercer cette fonction soient les moins bien formés.

- Administration centrale du Ministère : actions que vous avez menées à la chancellerie pour améliorer la gouvernance de l’appareil judiciaire dans notre pays : La chancellerie était caractérisée par une extrême lenteur dans le suivi des carrières et le traitement des dossiers. Il y avait également, une forme de bureaucratie qui était à l’origine de cette lenteur. Le Ministère a constaté une sous-représentation des compétences et une mauvaise utilisation des ressources aussi bien financières qu’humaines. A la faveur du dernier AOF, le ministère a restructuré l’administration, redéployé toute l’administration pour mieux asseoir son action et également son interaction avec les juridictions. Cette administration sera dotée d’un plan de formation pour tous ceux qui relèvent de la tutelle du Ministère de la justice. Le Ministère de la Justice a également créé au niveau de cette administration, le Centre national des casiers judiciaires qui est, désormais, la structure qui s’occupe de la délivrance des casiers judiciaires mais également du suivi et de l’inscription des personnes condamnées dans un registre. La dématérialisation est en cours d’installation avec le concours du Ministères de l’économie numérique et de la digitalisation. Et lorsque ce sera fait, le citoyen qui aura besoin de son casier judiciaire n’aura plus à se déplacer vers le Tribunal de son lieu de naissance.

- Statuts de la magistrature : Le Statut de la magistrature est sur le bureau de l’Assemblée Nationale comme le Statut des magistrats de la Cour Suprême. C’est mis en débats déjà au niveau des commissions. Le Ministère a même travaillé sur un nouveau texte qui rallie toutes les tendances. Il a été revu le Conseil supérieur de la magistrature.

- Conseil Supérieur de la Magistrature : c’est un organe qui assure la discipline et gère également la carrière des magistrats. Aujourd’hui, ce conseil est réformé et ça permet de suivre la discipline des magistrats et de suivre leur carrière. Ce sont des valeurs cardinales qui caractérisent tout Etat de droit, tout Etat démocratique. Il y a eu réformes du Conseil Supérieur de la Magistrature mais également la remise en marche de l’inspection générale des services judiciaires qui permet aujourd’hui d’assurer la régularité du service public et de lutter également contre un certain nombre de dérives. C’est un pas qu’il faut saluer à sa juste valeur.

• L’Agence pénitentiaire du Bénin : La création de l’Agence pénitentiaire du Bénin peut être considérée comme une réforme majeure parce qu’elle a consisté à détacher la gestion des prisons pour la confier à une administration crédible. Cette administration a fait véritablement une reprise en mains des installations et des conditions de vie dans les prisons. Autrefois, dans les prisons, c’était l’insalubrité totale, la vétusté des locaux. Cette Agence s’occupe aujourd’hui de la construction et de la rénovation des prisons mais également de la gestion de la situation carcérale des détenus parce qu’elle était également gérée de façon empirique. Aujourd’hui, on a un système informatisé de gestion des établissements pénitentiaires qui permet d’avoir un suivi régulier de la situation des détenus. Le Ministère a travaillé avec cette Agence dans le sens de l’amélioration des conditions de vie, à l’amélioration de l’alimentation des détenus et à l’amélioration de l’hygiène et de la santé des détenus. Au plan sanitaire, les détenus sont entièrement pris en charge pour les maladies courantes telles que le paludisme, les maladies diarrhéiques.

- Le Ministère a veillé à la quantité et à la qualité des rations qui sont servies rigoureusement aux détenus, c’est-à-dire deux fois par jour. De ce point de vue, le Ministère a procédé à l’audit qui a révélé qu’il y a une dette de 3 milliards de francs CFA pour ce qui concerne l’alimentation des détenus sans qu’il n’y ait la quantité et la qualité. Cette dette est due au défaut de paiement qui avait impacté les prestations de ces personnes qui avaient en charge l’alimentation des détenus. Le Ministère a aussi travaillé avec cette Agence pour la socialisation des prisons et à les rendre plus humaines.

- La question de la surpopulation carcérale est également tributaire de la politique pénale et nous travaillons dans ce sens. C’est justement l’intérêt des libérations conditionnelles auxquelles nous procédons, la grâce présidentielle qui permettent de remettre en liberté des détenus qui n’ont pas fini de purger leurs peines. Dans chaque prison, il y a aujourd’hui des commissions de surveillance qui se réunissent au bas mot deux fois par an pour sortir une liste de personnes et avec le coronavirus, l’examen de ces dossiers est accéléré et certains détenus ont commencé par bénéficier de ces libérations conditionnelles.

- A l’intérieur des prisons, le Ministère a travaillé au rééquilibrage des détenus ; ceux qui purgent leurs peines et ceux qui sont en attente de jugement. Il a été séparé les quartiers de mineurs, les quartiers de femmes, les quartiers des hommes. Ce sont des préoccupations internationales que le Ministère de la Justice a suivie rigoureusement dans l’organisation judiciaire qui doit être attachée à chaque Tribunal, une maison d’arrêt. Le projet est en cours et le Ministère a recruté un expert qui a travaillé avec lui sur le modèle de gestion de nos prisons et les résultats sont là. Il ne reste qu’à les mettre en œuvre. La mobilisation de ressources est en cours et ce sera fait.

- Le gouvernement a prévu la construction de trois prisons parce que l’ensemble des maisons d’arrêt est désigné sous le thème juridique d’établissements d’arrêt et les maisons d’arrêt sont destinées aux personnes en attente de décisions qui n’ont pas encore été définitivement jugées, et les prisons sont destinées à ceux qui doivent subir une condamnation. Il sera construit 03 prisons dans les régions de Cotonou, Parakou et de Bohicon et 08 maisons d’arrêts pour compléter le nombre actuel.

- Réinsertion socio-professionnelle des détenus : Dans les prisons, la formation des détenus est destinée à permettre leur réinsertion sociale. La prison doit être considérée comme un passage et ceux qui y sont, s’ils avaient un emploi ou un métier, doivent compter pouvoir faire quelque chose. Ceux qui n’en avaient pas, ont la possibilité de faire un apprentissage. Dans toutes

les prisons aujourd’hui, il y a des ateliers de formations et des ateliers d’apprentissage de toutes sortes de métiers artisanaux pour permettre à ces personnes de se rendre utiles à la société.

- Relations avec les Institutions : Avec les Institutions, les relations sont au beau fixe. Il y a une véritable collaboration très intelligente entre le gouvernement et les autres Institutions de la République dans le respect du principe de la séparation des pouvoirs. C’est ça qui a permis, à la faveur du dialogue politique, la mise en œuvre d’un certain nombre de réformes. Avec l’Assemblée Nationale, le gouvernement a réussi à voter 200 lois en quatre ans à la fois pour restructurer l’économie et réformer les Institutions de l’Etat mais également pour assurer la réforme de toutes les autres Institutions de l’Etat. Cette bonne collaboration avec les Institutions a permis la révision de la Constitution.

- Le succès de la révision de la Constitution doit être mis à l’actif de toute la classe politique. Elle a été voulue par la classe politique. Elle a été mise en œuvre par le gouvernement et l’Assemblée Nationale a voté la Constitution qui a permis de moderniser notre modèle politique. Grâce à cette Constitution, le Bénin a aboli la peine de mort, créé la Cour des comptes, institué le poste de Vice-président pour assurer la continuité du service public. Le Ministère a procédé à une clarification pour ce qui concerne la limitation des mandats à la faveur de cette loi. Nul ne peut exercer plus de deux mandats. C’étaient des choses qui étaient à confusion. Il y a eu aussi une meilleure représentation des femmes, une légitimation de la Chefferie traditionnelle. Cela a permis d’avoir une année électorale de façon à maintenir le peuple au travail.

- C’est toujours la bonne collaboration entre les Institutions qui a permis justement l’avènement de ces lois. Le Code électoral a permis la présence des partis de l’Opposition dans la compétition des élections communales. La Charte des partis politiques a été clarifiée et nous savons désormais qui est dans l’Opposition, qui doit être Chef de file de l’Opposition et institué les partis de l’Opposition comme des partenaires du pouvoir, du Gouvernement en place. Le Ministère de la Justice, à la faveur des lois qui sont votées par l’Assemblée Nationale, a octroyé ce qu’il faut pour le financement des partis politiques qui est une manière de concourir à la vitalité de ces partis, entendus comme les principaux animateurs de la vie publique. A la faveur du dialogue politique, une loi d’amnistie a été votée pour pacifier les coeurs, les esprits à la suite des malheureux événements de 2019. La Cour constitutionnelle sans concession travaille également à assurer le respect de la Constitution ainsi que les droits de l’Homme au Bénin.

- Le Bénin a dénoncé une clause qui permet de donner une compétence à la Cour pour juger les affaires des citoyens ou des ONG. Nous sommes toujours membres de la Cour africaine des droits de l’homme et des peuples. Cette clause était une faculté et, au moment où le Bénin annonçait son retrait, il y avait seulement 09 ou 10 Etats qui avaient donné cette compétence spéciale à la Cour de recevoir des requêtes émanant des individus. Mais l’usage qu’en fait la Cour ne plaît pas au Bénin qui s’est retiré du protocole de la Cour. C’est à la suite d’une décision rendue dans une matière qui ne relève pas de ses compétences. Le Bénin n’a rien à voir dans ce dossier. C’est une décision mal conçue. Le Bénin reste toujours membre de la Cour.

Félicitations au Président de la République Monsieur Patrice TALON, au Ministre de la Justice Monsieur Séverin QUENUM et à tous les acteurs du secteur judiciaire pour ces réformes et actions positives.

Pour la Coordination Nouveau Départ Diaspora Bénin-Canada (CNDBB-CANADA),
Joël M. ZINSALO
Président CNDBB-CANADA

I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

II- Publi-rédaction**1- Textes proposés par l'annonceur**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo

 1 mois 3 mois 6 mois 1 an

Autre localité du Bénin

 10.000 F Cfa 25.000 F Cfa 45.000 F Cfa 80.000 F Cfa

Afrique/Europe /Monde

 12.000 F Cfa 30.000 F Cfa 50.000 F Cfa 90.000 F Cfa

Soutien

 15.000 F Cfa 35.000 F Cfa 55.000 F Cfa 120.000 F Cfa

Soutien

 100.000 F Cfa

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

BOÎTE POSTALE :

TÉL :

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON :

Ci-joint mon règlement d'un montant DE F Cfa à l'ordre de

BP (Rép. du Bénin) - Tél:

pour règlement par :

 Chèque Espèces Mandat-lettre**AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE**

CONSEIL & STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION & PRINT

GRAPHISME & INPHOGRAPHIE - ÉVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB & DIGITAL - FORMATIONS

Portrait d'une icône du football béninois, Bruno Arthur DIDAVI

L'ancien secrétaire général et premier vice-président de la Fédération béninoise de football jusqu'à un passé récent et actuel Président de la jeunesse sportive de Pobè (Jsp), Bruno Arthur DIDAVI a eu droit à un portrait réalisé sur son parcours sportif, son expérience dans l'émission week-end à tout vent de radio Tokpa. Un portrait réalisé par le professeur Jules Émile Abalot.



Lire le portrait de l'homme....

Spécialisé en Droit des Affaires et Carrière judiciaire, Professeur de Droit et Juriste, Administrateur du sport béninois, africain et mondial, plusieurs fois élu Secrétaire Général du Comité Exécutif de la Fédération Béninoise de Football, Président de la Jeunesse Sportive de Pobè, 1er Vice-Président du Comité Exécutif de la Fédération Béninoise de Football, Membre actif de commissions à la Confédération Africaine de Football, Praticien puis Joueur pêtri de talent par surcroît, Monsieur Bruno Arthur DIDAVI, vous êtes né le 06 Octobre 1965 à Allada. Passionné en outre par tous les sports en général et en particulier par le Football, vous immigrerez dès votre jeune âge avec vos parents à Pobè. C'est au cours de la Finale du Championnat Scolaire Départemental de l'Ouémé que vous révélez vos qualités exceptionnelles de footballeur doué, prédestiné à devenir une star à l'image de l'illustre Ghanéen Abédi Ayew dit Abédi Pelé. Rappelons que le CEG Pobè, votre établissement à vaillamment remporté cette Finale face au Collège Notre Dame de Porto-Novo ex Bregin, une finale qui aura drainé du monde tel le classico entre le Real de Madrid et le FC Barcelone en Espagne. Nous étions en 1979, vous n'aviez que 14ans et vous avez ébloui par votre jeu tout le public sportif des milieux scolaire et universitaire en particulier votre adversaire direct au poste de latéral droit, le non moins talentueux et illustre joueur Gbogbohoundada Herman.

De tempérament plutôt calme et très très discret, à la fois ouvert, très respectueux et humaniste, patient et persévérand dans l'effort, doué d'un grand esprit de discernement et de rigueur, vous savez parfaitement comment amener les autres à adhérer à vos propres décisions. Et ce brin d'hypocrisie, ce côté manipulateur et de présentielle permanente au sein de tous les Comités Exécutifs de la Fédération Béninoise de Football dont vos détracteurs vous taxent, ne s'expliquent pas car, vous savez vous mettre toujours à la place qui vous revient de droit. Mieux, cette présence totale est l'aboutissement d'une grande aventure nourrie d'expériences tant dans les milieux du sport scolaire et universitaire, civil, militaire et de toute évidence communautaire. Monsieur Bruno Arthur DIDAVI, après plus de 40 années de pratiques sociales régulières, on peut oser construire votre référentiel et votre modélisation autour de 4 axes prioritaires essentiels.

Monsieur Bruno Arthur DIDAVI : L'Etudiant

Alors que vous disposez de toutes les qualités physique et intellectuelle maximale qui vous prédestinaient à vous inscrire dans la toute nouvelle filière des STAPS à l'INEPS (devenu INJEPS) vous avez plutôt opté pour la faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques,

que vous avez su merveilleusement appliquer au sport. Et c'est ce qui justifie votre permanence éclairée dans toutes les structures sportives Nationale et Internationale. Sympa non, mon petit Bruno, notre chouchou, que dis-je, Monsieur le Président Bruno Arthur DIDAVI.

Juriste pur et professeur de droit par surcroît, vous avez décroché alors brillamment votre Maîtrise en Sciences Juridiques et Politiques à l'Université Nationale du Bénin, Option : Droit des Affaires et Carrière Judiciaire.

Entre 1987 et 2007, vous effectuez 07 Stages de perfectionnement dont on retiendra :

1992, un cours futuro (Administration du Sport) au Bénin ; 1993, un stage d'administration organisé par la Confédération Africaine de Football ; 1997, un deuxième Stage d'administration ; 1999, un deuxième cours futuro ; 2001, un Stage d'administration de la CAF Option : Coordonnateur et Assistant de l'instructeur ; 2003, un Stage Régional des Instructeurs en Administration à Dakar ; 2007, un Stage des Instructeurs des Administrateurs en Afrique du Sud.

Mais Monsieur Bruno Arthur DIDAVI, savez-vous qu'il existe des similitudes avec votre parcours Universitaire et Sportif et celui de Jean Pierre Gascon, dont le nom est gravé en lettre d'or au fronton du Stade de Pobè ? Tenez, Jean Pierre Gascon précurseur du développement du football dans les unités de production (dont l'IRO) de Pobè, est un ancien diplômé de l'Université d'OTTAWA. Pendant plus de 40 ans, ce pionnier a largement contribué à l'enracinement du Football à Pobè et concentré en outre sa pratique dans le domaine du Droit des Affaires comme vous, Monsieur Bruno Arthur DIDAVI, du Droit Immobilier Commercial et Résidentiel.

Monsieur Bruno Arthur DIDAVI : Le footballeur Accompli

Très influencé alors par l'héritage sportif légué par Jean Pierre Gascon, c'est donc tout naturellement que vous amorcez votre ascension fulgurante en évoluant successivement en : 1978-1982 à la Jeunesse Sportive de Pobè ; 1982-1985 à l'Association Sportive des Dragons de l'Ouémé ; 1986-1994 à l'UNB-FC.

Monsieur Bruno Arthur DIDAVI, savez-vous que si l'Institut de Recherche en huile et Oléagineux avait maintenu la cadence imprimée par Jean Pierre Gascon, en privilégiant la Politique du Sport dans les Entreprises, vous seriez allé monnayer vos talents à l'Olympique de Marseille par Exemple ?

Rappelons simplement que les quelques résultats positifs obtenus par les Dragons de l'Ouémé, votre 2e Club de transfert entre 1982 et 1985, (Demi-Finaliste de la Coupe d'Afrique des vainqueurs en 1987), reposaient essentiellement sur la contribution décisive des joueurs étrangers Peter Roufaïdu Nigéria et le célèbre joueur Ghanéen Abédi Ayew dit Abédi Pelé, recruté après les Dragons de l'Ouémé par l'Olympique du même Marseille.

On ne parlera jamais assez du terrible joueur expatrié le Nigérian Razack Omotoyessi, rebaptisé le taureau de Pobè (33ans 52 sélections et 25 buts), révélé par la jeunesse sportive de Pobè dont vous êtes un grand homme.

Le Président et venu faire la gloire des Ecuzeuls du Bénin, en Afrique et en Europe

de toute évidence.

Monsieur Bruno Arthur DIDAVI, le Délégué sportif National

Après les nombreux et fructueux Stageauxquels vous vous êtes soumis, vous acceptez de lever vos armes d'Administrateur Gestionnaire, en tant que Délégué sportif National de Clubs, Membre de Commissions et Membres actifs et Vice-Président au sein du Comité Exécutif de la Fédération de Football. On retiendra à titre d'illustration, quelques dates saillantes : de 1889 à 2009 vous avez été successivement Secrétaire Général UNB-FC (D1) ; Président UNB-FC ; Président Jeunesse Sportive de Pobè jusqu'à ce jour ; Président de commissions entre autres. Au sein du Comité Exécutif de la Fédération Béninoise de Football, on retiendra ici aussi quelques dates. Entre 1999 et 2009, vous avez été successivement Secrétaire Général Adjoint ; Secrétaire Général entre autres. De Juin 2016 à 2018, vous êtes Monsieur Bruno Arthur DIDAVI, le 1er Vice-Président de la Fédération Béninoise de Football. Monsieur Bruno Arthur DIDAVI, savez-vous également que vous avez pour habitude de pratiquer la bonne gouvernance en conservant des archives de qualité. Votre rigueur et votre respect pour la hiérarchisation des données sportives ont fait de vous, si vous étiez une plante, un roseau. Le Roseau qui plie parfois sous la pire des tempêtes mais qui ne rompt jamais. Et comme vous savez si bien conserver les archives, Radio Tokpa quant à elle, a de la mémoire et se souvient encore des événements tumultueux qui ont marqué la Fédération Béninoise de Football. Tenez encore une fois !

20Décembre 2010, 30 Septembre 2013, lassé de vivre 3 années de Crise intense, agacé par les intrigues et les revirements spectaculaires, le peuple Béninois connu pour être un peuple pacifique, est retourné aux urnes pour élire sur fond de déception les nouveaux membres de la Fédération Béninoise de Football. Le tout nouveau Président élu, venait de déjouer tous les pronostics, confirmant ainsi les résultats obtenus il y a un mois : 23 votants, 21 Oui et 02 abstentions. Mais savez-vous que, Monsieur Bruno Arthur DIDAVI en acceptant le verdict des urnes face à votre challenger, vous avez été plutôt le grand vainqueur ? C'est aussi la victoire de tout le peuple Béninois soulagé momentanément par la fin de ce feuilleton qui aurait conduit le pays jusqu'à l'exclusion de toutes les compétitions internationales. C'est enfin et surtout la victoire de Madame le Ministre Naomi Azaria, seule femme ayant officié à ce poste depuis 1960. Patient et persévérand, ne lâchant rien et acceptant les tâches les plus difficiles sesourcier, c'est tout naturellement que les portes de la Confédération Africaine de Football vous ont été ouvertes de 2002 à nos jours. Et comme si cela ne suffisait pas pour ajouter votre nom, Monsieur Bruno Arthur DIDAVI au panthéon des grands dirigeants, vous trônez depuis 2004 à ce jour à la Fédération Internationale de Football en tant que Commissaire aux Matches organisés par la FIFA.

Monsieur Bruno Arthur DIDAVI, et tout comme Jean Pierre Gascon, vous demeurez un pionnier du Football national et international. Vous êtes tout simplement un grand homme.

Assemblée générale extraordinaire de la Fédération béninoise de football

La FBF désigne les membres de ces organes juridictionnels



Commission D' Éthique:
Président : TCHIAKPÈ
Édouard

Vice-président : SUANON
Bakourégu
Rapporteur : AGBOMA-KOU Florent

Membres : IBRAHIM Izou- Din ; PRODJI-NONTHO Adékambi Sylvestre

Commission de Recours»
Président : DATO Simplice
Vice-président : TO-HOUNGBA Brice
Rapporteur : KPONON Célestin
Membres : POGNON. Hugues ; ABEVI Antoine

Commission Électorale:
Président. : VLAVONOU KPONOU N. Élie
Vice-président : GOMINA Séidou Abdou – Moumouni
Rapporteur : BOTON Kpémahouton André
Membres. : ISSIFOU Idrissou Moutala ; NOUROU GUIWA Sahariyaou .



Assemblée générale de la FBF

Rico Gounongbé , président de la ligue des Collines donne son avis sur les travaux



Réunis à Grand-Popo pour le compte des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Fédération béninoise de football les 18 et 19 septembre 2020, Rico Gounongbé, président de la ligue de football des Collines et responsable de l'équipe de Glazoué (Delta Fc) faisait partit des délégués convoqués par l'instance du football béninois. Pour lui, cette assise est l'occasion pour discuter de l'amélioration des conditions du sport roi béninois et aussi aborder la nouvelle vision à savoir la professionnalisme . << Tout s'est passé dans une bonne ambiance conviviale et amicale. Et par rapport à ce qui s'est passé l'année dernière à la Can, il est important de continuer dans cette dynamique >> , a-t-il souligné . Il a mis un accent particulier sur la pandémie de covid-19 qui est venue paralysé l'ensemble du sport en particulier les championnats nationaux que tous les férus du football ont du plaisir à suivre les week-ends. Signalons qu'il est confiant qu'un travail est entrain d'être effectuer pour que les activités puissent reprendre dans un bref délai notamment le championnat dont l'ouverture du mercato est attendu pour le 30 septembre prochain.

F. A.

APPEL A CONTRIBUTIONS



REVUE P&S - ASS

Paix et Sécurité en Afrique Subsaharienne

La gouvernance des armées africaines : enjeux de la transparence et pesanteurs de la corruption

La Revue

La REVUE P&S - ASS / Paix et Sécurité en Afrique Subsaharienne a été lancée en novembre 2019 à Dakar par la Fondation Konrad Adenauer à l'occasion du 6ème Forum International sur la paix et la sécurité en Afrique. Le numéro 00 a été consacré à différentes thématiques sécuritaires africaines et a connu un réel succès au regard de l'attente d'une Revue scientifique produite en langue française, consacrée aux enjeux sécuritaires africains et constituée de contributions écrites par des chercheurs et praticiens africains majoritairement, qu'il venait de combler auprès de ses lecteurs : la communauté des experts et des décideurs en politiques de sécurité. Pour pérenniser et consolider le modèle, le Programme pour le dialogue sur la Sécurité en Afrique subsaharienne (SIPODI) de la Fondation Konrad Adenauer s'est associé à l'Association Béninoise d'Etudes Stratégiques et de Sécurité (ABESS) pour éditer le numéro 01 paru en septembre 2020 sur « Forces de défense et de sécurité africaines en (in)action face à la Covid-19 : les dimensions de l'(in)sécurité humaine ». L'Association Béninoise d'Etudes Stratégiques et de Sécurité (ABESS) a été créée le 18 mars 2020 et reconnue par l'Etat béninois par le Récépissé N° 2020-129/DC/SGM/DAIC/SAAP-ASSOC/SA délivré par le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, le 2 juin 2020. L'ABESS est une association à caractère scientifique et à vocation régionale et internationale.

La problématique

La (bonne) gouvernance des armées et de la police

est considérée comme essentielle pour préserver ou conquérir le capital crédit des institutions en charge de la sécurité auprès de leurs personnels et de la population. Elle contribue à améliorer les rendements individuels et l'efficacité collective car la transparence et la reddition des comptes constituent des facteurs d'adhésion au commandement et un gage de confiance entre la population et l'Etat. Cependant, au regard des nombreuses suspicions de corruption (fondées ou non), dénonciations, condamnations judiciaires qui entourent la gestion des ressources du secteur de la sécurité, il importe de réaliser un état des lieux qui évalue le cadre normatif et les pratiques en les confrontant au double enjeu de transparence et de la sécurité nationale. A travers les questionnements ci-après qui ne sont pas exhaustifs, la pesanteur du secret et la tendance à l'opacité dans les l'exécution des dépenses seront analysés au regard de l'enjeu de la transparence.

Quels sont les mécanismes spécifiques de préparation, de vote, d'exécution et de contrôle des budgets de la défense et de la sécurité ? Quels sont leurs atouts et inconvénients au regard des enjeux de transparence et de sécurité nationale ?

Quelle est la législation applicable en matière de marchés publics de la défense et de la sécurité ? Quelle évaluation faire de l'application (ou non) de cette législation au regard des enjeux de transparence et de sécurité nationale ?

Quelles sont les différences de procédures (prévues et constatées) entre les mar-

chés d'armement et autres matériels, les marchés d'infrastructures et les marchés de services ?

Quels rôles jouent les organes internes d'exécution (Intendances, Directions en charge des Finances) et de contrôle (Inspections) et quelle évaluation peut être faite de leur efficacité ?

Quels rôles jouent les organes externes de contrôle administratif (Ministère des Finances), juridictionnel (Cour des Comptes), politique (Parlement) et citoyen (Société civile et médias) des ressources mises à la disposition des armées et de la police ?

Les contributions

Les propositions de contributions peuvent émaner de toute personne disposant de données empiriques sur le sujet et ayant de grandes capacités d'analyse et de rédaction en français. Les propositions parviendront à l'ABESS par voie électronique avec un court CV ou note biographique et un fichier Word d'une (1) page comportant un texte en Times New Roman taille 12, interligne simple, exposant succinctement la réflexion originale que propose le ou les (en équipe de 2 ou 3) soumissionnaires ainsi que les objectifs que cette réflexion peut permettre d'atteindre (aux plans théorique, méthodologique, politique et/ou opérationnel). Une fois la proposition retenue, le contributeur rédigera un chapitre dont le volume sera compris entre 15 et 20 pages. La contribution sera évaluée par les pairs avant son éventuelle publication.

Un contrat déterminera les modalités de coopération avec l'ABESS et la KAS, y compris la rémunération.

Le calendrier

21 septembre au 5 octobre 2020 : Diffusion de l'Appel à contributions et Recueil des propositions de contribution

1er au 6 octobre 2020 : Evaluation des propositions, sélection par le Comité scientifique et notifications aux soumissionnaires



6 au 20 octobre 2020 : Redaction et transmission des contributions

21 au 31 octobre 2020 : Evaluation des contributions, corrections et validation

1er au 15 novembre 2020 : Edition et impression

Novembre 2020 : Publication

Comité scientifique et de coordination du numéro

Président

Professeur Nicaise MEDE, Agrégé de droit public à l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Directeur du Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Administration et les Finances (CERAF)

Membres

- Dr Toussaint KOUNOUHO, Chargé de Programme à la Fondation Konrad Adenauer
- Colonel (ER) Pierre Gahodit OULATTA, Auteur, Ancien Député-Président de la Commission défense et sécurité à l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire
- Colonel Kokou PAKA, Docteur en Droit public, Chef de Cabinet du Directeur Général de la Gendarmerie Nationale Togolaise
- Dr Oswald PADONOU, Conseiller à l'Etat-Major Général des Forces Armées Béninoises (FAB) et Président de l'Association Béninoise d'Etudes Stratégiques et de Sécurité (ABESS)
- Dr Zara SIDI, Enseignante-Chercheure en science politique à l'Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)

Contacts

abess.infos@gmail.com

<https://www.facebook.com/ABESS.INFO/>

Tél. 00229 96945644 (WhatsApp)

Selon un nouveau rapport

La pandémie pourrait annuler les progrès obtenus sur le front du capital humain au cours des dix dernières années

Washington, 16 septembre 2020 — , selon une nouvelle étude du Groupe de la Banque mondiale. Les investissements dans le capital humain — la santé, les connaissances et les compétences accumulées tout au long d'une vie — sont déterminants pour libérer le potentiel de chaque enfant et améliorer les performances économiques des pays. L'indice de capital humain 2020 du Groupe de la Banque mondiale est construit à partir de données de santé et d'éducation collectées jusqu'en mars 2020 dans 174 pays — qui représentent 98 % de la population mondiale. Il dresse ainsi un bilan de référence sur la situation sanitaire et éducative des enfants avant la survenue de la pandémie. Jusqu'à cette date, la plupart des pays avaient fait des progrès constants — et particulièrement marqués dans les pays à faible revenu — pour renforcer le capital humain des enfants. Pour autant, et avant que les effets de la pandémie ne se fassent sentir, un enfant né dans un pays type ne pouvait espérer atteindre que 56 % de son niveau de capital humain potentiel par rapport à un enfant ayant bénéficié de services d'éducation et de santé complets. « La pandémie menace d'effacer une décennie d'efforts pour renforcer le capital humain, en particulier au niveau de la santé, des taux de survie, de la scolarisation et de retards de croissance. Elle a un impact économique particulièrement brutal sur les femmes et les familles les plus défavorisées, exposant de nombreux individus vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté », souligne le président du Groupe de la Banque mondiale, David Malpass. « Protéger les populations et investir dans leur avenir sont deux mesures cruciales pour jeter les bases d'un redressement durable et sans exclus et d'une croissance dynamique. » Du fait de la pandémie, la plupart des enfants

dans le monde — plus d'un milliard — ont été privés d'école et pourraient, potentiellement, perdre en moyenne une demi-année de scolarité, compte tenu de l'apprentissage, avec en perspective un manque à gagner considérable. Les données révèlent aussi les profondes perturbations dans les services de santé essentiels destinés aux femmes et aux enfants, un grand nombre d'entre eux n'ayant pas reçu les vaccins nécessaires. L'indice de capital humain 2020 dresse également un tableau sur dix ans, entre 2010 et 2020, de l'évolution des performances en la matière, qui révèle des améliorations dans toutes les régions pour lesquelles les données sont disponibles et pour tous les groupes de revenu. Ces résultats sont à imputer pour l'essentiel aux progrès sanitaires, qui se traduisent par de meilleurs taux de survie des enfants et des adultes et un recul des retards de croissance, mais aussi par une hausse de la scolarisation. Aujourd'hui, le coronavirus menace d'anéantir ces avancées. L'analyse constate qu'en moyenne, les filles obtiennent de meilleurs résultats en termes de capital humain que les garçons. Mais cette évolution ne se traduit pas encore par des possibilités comparables d'exploiter ce capital humain sur les marchés du travail : en moyenne, le taux d'emploi des femmes est inférieur de 20 points de pourcentage à celui des hommes, avec des écarts plus importants dans de nombreux pays et régions. En outre, la pandémie exacerbe les risques de violences à l'encontre des femmes, de mariages précoces et de grossesses adolescentes — autant de facteurs qui limitent les perspectives d'apprentissage et d'autonomisation des femmes et des filles. À l'heure actuelle, de nombreux pays risquent de voir disparaître les gains durement acquis sur le plan du capital humain. Mais au-delà

des efforts consentis pour rattraper le temps perdu, les gouvernements doivent s'employer à préserver et étendre les gains antérieurs — en améliorant la couverture sanitaire et la qualité des soins dans les communautés marginalisées, en stimulant les résultats d'apprentissage en plus de la scolarisation et en soutenant les familles fragiles par des mesures de protection sociale adaptées à l'ampleur de la crise. Le Groupe de la Banque mondiale travaille en étroite concertation avec les gouvernements pour élaborer des solutions de long terme visant à protéger les populations pendant et après la pandémie et à investir dans leur avenir :

- Soutien à l'achat d'équipements médicaux vitaux en Éthiopie, en Haïti et en Mongolie.

- Appui à l'introduction de protocoles de sécurité et d'hygiène dans les écoles et collaboration avec les équipes en charge de l'alimentation en eau, de l'assainissement et de l'hygiène pour distribuer des fournitures de base au Bangladesh, au Burkina Faso et au Népal.

- À la faveur de nouvelles opérations tout juste approuvées en Jordanie et en Turquie, soutien à la création de contenus télévisés et numériques pour assurer un apprentissage et un enseignement mixtes lors de la prochaine rentrée scolaire, parallèlement à des cours de rattrapage et des services de conseils psychosociaux.

- Soutien au projet pour l'autonomisation des femmes et le dividende démographique au Sahel (SWEDD), dans le but d'installer des conditions propices à travers des programmes de maintien des filles à l'école, de développement des débouchés économiques et d'accès à des services de santé de la reproduction de qualité.

- Appui à l'Inde pour étendre immédiatement les programmes de transferts monétaires et d'aide alimentaire, en s'appuyant

sur un éventail de plateformes et de programmes nationaux préexistants, afin d'offrir une protection sociale aux travailleurs essentiels participant à la lutte contre le coronavirus ainsi qu'aux groupes vulnérables, en particulier les migrants et les travailleurs du secteur informel, très exposés au risque d'exclusion. Seules des mesures ambitieuses en faveur de la santé, de l'éducation et de la protection sociale, reposant sur des données probantes, permettront de regagner le temps perdu et de donner aux enfants d'aujourd'hui les moyens de dépasser les générations précédentes en termes de qualité de vie et de performances sur le plan du capital humain. Jamais la pleine réalisation du potentiel créatif de chaque enfant n'aura eu une telle importance. Le Groupe de la Banque mondiale, l'une des principales sources de financements et de connaissances pour les économies en développement, prend des mesures rapides et de grande envergure en vue d'aider ces pays à renforcer leur action contre la pandémie. Nous nous attachons à appuyer les interventions de santé publique et à garantir la circulation de fournitures médicales de première nécessité tout en soutenant le secteur privé pour permettre aux entreprises de poursuivre leurs activités et maintenir les emplois. Nous prévoyons d'apporter jusqu'à 160 milliards de dollars de financements au cours des 15 prochains mois, afin d'aider plus de 100 pays à protéger les populations pauvres et vulnérables, soutenir les entreprises et favoriser le redressement de l'économie. Ce montant comprend 50 milliards de dollars sous forme de nouveaux dons et crédits hautement concessionnels fournis par l'IDA.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° : 2021/025/HD

SOCIÉTÉ

Création d'une école de formation dans le domaine de la mode

Lolo Andoche et Marc José Pero pour un début de concrétisation



Lolo Andoche tape plus fort. Après l'installation de ses showrooms pour être proche de la clientèle, le créateur de mode dans ses projets vise la création d'un centre de formation digne du nom afin d'offrir une formation de qualité aux jeunes. Ce projet est le fruit d'un partenariat noué avec, Marc José Pero, d'origines martiniquaises. Ainsi prendra

corps dans les prochains jours, le premier centre de formation martiniquo-béninois dans le domaine de l'industrie de la mode. Couturier styliste modéliste spécialisé dans le prêt-à-porter féminin, Marc José Pero a été formé à Paris dans les années 80. Après son retour à la Martinique, il a fait profiter de cette formation à de nombreux de ses compatriotes. Avec l'office

de la culture du Lamentin, le Greta (GRoupe d'Établissements publics locaux d'enseignement), le centre et nord caraïbe et avec la Collectivité Territoriale de Martinique ou la Chambre de métiers et de l'artisanat, il a su partager sa connaissance dans le domaine de la mode... Ambitionnant la création d'une école de formation, il a le sentiment de trouver de moins en

moins d'écoute en Martinique. Il s'est donc tourné vers l'Afrique. C'est ainsi qu'un rêve ancien de fouler la terre du continent africain revient lui trotter dans la tête ! C'est donc dans cette vision, qu'il a noué grâce à l'association Diaspora sans frontières basée en Martinique, un contact avec un styliste béninois, Charlemagne Amousou le propriétaire de la marque Lolo Andoche.

Celui-ci qui avait déjà un tel projet dans son agenda l'a accueilli à bras ouverts. Il faut noter que c'est cette œuvre de collaboration et d'échanges de savoir-faire entre un styliste de Martinique et un autre du Bénin, qui a convaincu l'association Diaspora sans frontières. Mais c'est surtout la perspective de la création en commun d'une école de formation qui finit de convaincre, sa se-

crétaire Cécile Adrubar. La concrétisation de ce projet, prend corps après la signature entre Diaspora sans frontières et Lolo Andoche. Un partenariat dont l'objectif est de garantir le succès du projet, dans le droit fil d'initiatives économiques, sociales et humanitaires. Il entend ainsi contribuer à l'échange de savoir-faire entre des professionnels de la diaspora et ceux du continent africain.



Lolo Andoche

Des soldes à vous couper le souffle



De 15 au 30 septembre, faites un tour dans les boutiques Lolo Andoche. Profitez une fois avec les nouveaux soldes dans les boutiques Lolo Andoche. Les soldes déte ont commencé avec toutes les collections. A votre gout et selon votre per-

sonnalité, les tenues Lolo Andoche accompagnent vos rencontres. Avec ses collections variées, la marque Lolo Andoche vous donne une identité et rehausse votre personnalité. Lolo Andoche c'est la différence. Aujourd'hui, plus de soucis à faire un choix dans les bou-

tiques Lolo Andoche. Pour vos différents cadeaux n'hésitez pas à porter vos choix sur les marques Lolo Andoche. Avec des tenues de prestige, des variables de couleurs, du coton, du lin et le pagne tissé Lolo Andoche met à votre portée, ses collections diversifiées. Situé sur le boulevard Steinmetz, la boutique Lolo Andoche offre une gamme variée de collections pour tous les âges. Offre spéciale pour cet été, les collections Lolo Andoche veulent changer votre look. Faites-y un tour. A Sikécodji, Steinmetz, Aéroport comme à Aïbatin, les boutiques Lolo Andoche sont ouvertes pour vous accueillir. Avec un personnel bien dynamique, vous ne serez pas déçus. Lolo Andoche c'est la marque qui vous faut. Les créateurs de mode béninois travaillent de plus en plus pour montrer au peuple que de bonnes choses se font

